

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée

---



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 22 juin 2020

Convocations envoyées le mardi 16 juin 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Franck JAUD est désigné Secrétaire de Séance.



Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020.



**N° 2020-26 : Préparation des Jurés d'Assises pour l'année 2021**

La commune de Tallud-Sainte-Gemme est désignée.

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale de cette commune sont :

■ GABET Clément

Domicilié 13 place de l'Eglise - 85390 TALLUD SAINTE GEMME

■ BACLE née THIBAUD Françoise

Domiciliée 5 les Ahaies - 85390 TALLUD SAINTE GEMME

■ COFTIER Serge

Domicilié 30 route de Rochereau - 85390 TALLUD SAINTE GEMME

### **N° 2020-27 : Installation classée – GAEC La Boissière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ENTERINE la demande de la Préfecture.
- ☞ INDIQUE ne voir aucune objection à ce dossier.
- ☞ DONNE un avis favorable.

### **N° 2020-28 : Fondation du Patrimoine – Adhésion 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en versant la somme de 75 € pour l'année 2020.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2020.

### **N° 2020-29 : Redevance d'occupation public par les ouvrages de transport de gaz – année 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE cette proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de gaz, qui est fixée à 130,00 € pour 950 mètres pour l'année 2020.

☞ CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour obtenir cette somme.

### **N° 2020-30 : Réaménagement du centre-bourg – Subvention DETR-DSIL 2020 : Approbation du plan de financement**

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Demandé
Maitrise d'œuvre	41 000,00 €	Subvention	
Etude, diagnostics	12 100,00 €	DETR-DSIL	
Travaux	814 000,00 €	30 %	239 614,08 €
Effacements des réseaux	61 800,00 €	Autofinancement	788 885,92 €
Bordures granites (sec. 3)	19 300,00 €		
Tapis sur RD	80 300,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 028 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 028 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL 2020 pour le projet de réaménagement du centre-bourg.

**N° 2020-31 : Réaménagement du centre-bourg (secteur 2 et 4) – Demande de subvention au titre du Contrat Territoires-Région**

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Demandé
Maitrise d'œuvre	14 283,50 €	Subvention Contrat	
Travaux secteur 2	100 000,00 €	Territoires-Région	100 000,00 €
Travaux secteur 4	191 500,00 €	Autofinancement	236 783,35 €
Tapis sur RD	31 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>336 783,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>336 783,35 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ADOPTE le projet de travaux de réaménagement du centre-bourg secteurs 2 et 4 estimés à 336 783,35 €.
- ☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir l'aide de 100 000 € du Conseil Régional au titre du Contrat Territoires-Région.

**N° 2020-32 : Remise gracieuse de dette**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE la remise de dette d'un montant de 127,32 € relative à un trop perçu d'indemnités.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2020, à l'article 6745.

**N° 2020-33 : Remise gracieuse de dette**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE la remise de dette d'un montant de 1 746,08 € relative aux loyers d'avril, mai et juin 2020 suite à la pandémie du COVID-19.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget annexe Commerce 2020, à l'article 6745.